

Question orale de Monsieur le Député Daniel Senesael à Madame Maggie De Block, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, concernant l'hospitalisation à domicile

Madame la Ministre,

Ma question aura deux volets puisqu'elle est double: d'une part, une expérience menée à domicile et, d'autre part, le budget alloué aux alternatives à l'hospitalisation.

Depuis un an, le site d'Ath de l'hôpital Epicura a mené un projet pilote à travers lequel il propose un service d'hospitalisation à domicile pour les patients qui résident dans un rayon de 20km. Il apparaît aujourd'hui que cette expérience montre des résultats plutôt positifs. 115 patients ont ainsi été pris en charge à domicile dans le cadre de ce projet par quatre infirmières qui se relaient la semaine et le week-end.

Toutefois, il me semble essentiel de pouvoir garantir la qualité des soins apportés dans ce cadre tout en respectant les droits et devoirs de chacun.

Les avantages avancés de l'hospitalisation à domicile sont nombreux. Il y a, tout d'abord, le confort du patient qui se voit fortement amélioré puisqu'il peut rester chez lui. Ensuite, cela permet de libérer des lits et constitue donc une solution alternative au manque de places que rencontrent certains de nos hôpitaux. Cela peut également avoir un impact positif en ce qui concerne les maladies nosocomiales et peut représenter une économie pour le budget des soins de santé dans la mesure.

Madame la Ministre,

Quelle est votre position par rapport à ce type de prise en charge ?

Une évaluation de ce type de projets pilotes est-elle envisagée ?

Un travail de réflexion approfondi est-il prévu afin d'investir correctement dans ce nouveau type de prise en charge ?

Par ailleurs, l'accord du gouvernement prévoit qu'une offre de formes d'admissions alternatives et moins coûteuses à l'hospitalisation sera mise en place lors de cette législature.

Lors de la précédente législature, un budget de 11 millions d'euros par an avait, à cet effet, été inscrit pendant 5 ans afin de réaliser diverses études et expériences-pilotes notamment sur les alternatives à l'hospitalisation, les prestations de soins réalisées auprès des personnes handicapées et les patients chroniques.

Concernant précisément les alternatives à l'hospitalisation, la volonté de votre prédécesseur était de démarrer dans le courant du 4^e trimestre 2014 une série de projets-pilotes.

Madame la Ministre,

Permettez-moi dès lors de vous poser les questions suivantes:

1. Le budget de 11 millions d'euros est-il toujours disponible ?

2. L'affectation de ce budget est-il toujours celui initialement prévu et, dans l'affirmative, comment seront ventilés les 11 millions d'euros entre les différentes études et expériences-pilotes ?
3. De nouveaux appels à projets vont-ils être lancés ? Pourriez-vous nous préciser le timing ?

Réponse

Madame la présidente, monsieur Senesael, tant dans la déclaration gouvernementale que dans ma note de politique présentée au parlement, la volonté de développer des formes de soins alternatifs à l'hospitalisation a été soulignée. L'hospitalisation à domicile est une des formes alternatives qui retient mon attention. Une étude est actuellement menée par le KCE sur cette modalité particulière de soins hors hôpital. Cette étude vise à analyser, sur la base d'expériences en cours dans divers pays, les modalités possibles d'organisation et de financement de cette prise en charge. Le rapport de cette étude sera disponible dans les prochains mois. Parallèlement, la large réflexion menée autour des soins aux malades chroniques englobe également cette problématique puisqu'il s'agit de réorganiser des soins en vue de soins davantage intégrés, centrés sur le patient et ses besoins, et dispensés le plus près possible de son milieu de vie habituel. La volonté est de soutenir des projets émanant des acteurs de terrain et de les accompagner d'un point de vue méthodologique et scientifique afin de mesurer les plus-values de cette initiative. Une proposition dans ce sens sera présentée à la conférence interministérielle Santé publique, dans les prochains mois, au titre de suivi des décisions prises par ladite conférence lors de la précédente législature. La collaboration des Communautés et Régions est, en effet, essentielle, pour la concrétisation et la réussite de ce projet. Pour ce qui concerne le budget, je vous confirme que le budget de 11 millions est effectivement toujours disponible et que son affectation n'a pas été modifiée. Ce budget devra servir à la fois à soutenir des projets pilotes et à assurer un encadrement scientifique de ces expériences. La part consacrée à l'un ou l'autre volet n'a cependant pas encore été déterminée.

Réplique

Madame la présidente, madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse à l'occasion de laquelle vous nous avez fait part de votre intérêt pour les formes alternatives à l'hospitalisation. J'ai pris note du fait que l'étude du KCE toujours en cours permettra une évaluation de ces expériences. Madame la ministre, puisque vous n'en avez pas parlé, je présume que, pour ce qui concerne Ath, il n'y a pas encore d'évaluation du projet en cours. Par ailleurs, vous avez parlé de collaboration avec les Communautés et les Régions. Je peux vous soutenir en ce sens. Cependant, une concertation en la matière serait également nécessaire pour que cette collaboration soit effective afin que l'encadrement scientifique auquel vous avez fait référence puisse être révélateur des expériences menées.